

Mémoire sur le projet du Parc éolien Pierre-de-Saurel

Présenté par Diane De Tonnancourt,
au nom du conseil municipal de Yamaska

À

La Commission du bureau des audiences publiques
sur l'environnement du Québec

12 Juin 2014

Historique :

Mon nom est Diane De Tonnancourt, je suis conseillère municipale de Yamaska depuis novembre 2005 et réélue en novembre 2009 pour un deuxième mandat. Réélue à nouveau en novembre 2013, j'ai été nommée maire suppléante pour une période de deux ans. Suite à l'élection de novembre 2009, le conseil municipal a appris qu'un mât muni d'un anémomètre avait été installé sur les terres de M. Louis R. Joyal, nouvellement élu maire de la municipalité de Yamaska, afin de vérifier la vitesse des vents dans l'élaboration d'un projet potentiel de parc éolien que pourrait présenter la MRC Pierre-de-Saurel.

Du moment où le projet est devenu une volonté de toutes les municipalités incluses dans la MRC de Pierre-de-Saurel de répondre à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, j'ai été nommée en avril 2010 afin de remplacer M. le maire Louis R. Joyal à toutes les tables de discussions du projet à venir puisqu'il apparaissait que des éoliennes seraient situées sur ses terres étant donné que le couloir de vent se situait en partie sur une grande portion des terres appartenant à la Ferme Genlouis Inc. dont il est copropriétaire.

Ce mémoire représente l'opinion du conseil municipal de Yamaska en excluant toutefois celle de M. le Maire Louis R. Joyal, étant donné l'intérêt que celui-ci possède dans le projet.

Positionnement de la municipalité dans le projet :

À partir du dépôt du projet à HQD en juillet 2010, la municipalité de Yamaska a toujours appuyé le projet jusqu'à ce jour et les décisions prises dans ce dossier ont toujours été prises en respectant les règles de la démocratie et nous avons le souci que toutes les informations pertinentes à ce dossier soient transmises à toute la population. Le fait que ce projet soit 100% communautaire est un atout pour le développement de notre municipalité et de notre MRC qui sera maître-d'oeuvre de l'évolution du projet. Le projet bénéficie chez-nous d'une excellente acceptabilité jusqu'à maintenant.

Puisque nous avons à cœur le bien-être de nos citoyens et que nous souhaitons que le projet connaisse la meilleure acceptabilité sociale possible afin de limiter les impacts et perceptions négatives relatives à celui-ci, nous vous faisons part de quelques recommandations.

Recommandations :

- Nous recommandons le déplacement des éoliennes PS-02, PS-03, PS-06 et PS-07 de cent mètres au moins vers l'ouest afin de diminuer les impacts sonores que certains résidents du Bord-de-l'Eau Ouest auraient à subir si on tient compte du graphique des niveaux sonores projetés établi par Dessau (DA-20). Ces mesures doivent être prises car nous avons des raisons suffisantes de croire que la localisation de ces éoliennes risque d'entraîner des conséquences pour la santé des citoyens situés le plus près de ces éoliennes. Il faut aussi prendre en compte que les vents dominants dans ce secteur auront une incidence encore plus grande pour les résidents de ce secteur. Finalement, un plus grand éloignement permettra aussi d'amoinrir la possibilité d'effets stroboscopiques.
- Nous recommandons qu'une attention soit portée à la répartition de l'utilisation des chemins municipaux et agricoles durant la construction, l'installation et l'entretien des éoliennes afin de diminuer l'impact sur nos infrastructures. La réhabilitation des chemins empruntés durant et après les travaux de construction et d'installation doit être prévue.
- Nous recommandons que l'enfouissement des fils électriques soit fait à au moins 1.6 mètre de profondeur indépendamment de la nature du sol afin de ne pas entraver le travail agricole de nos propriétaires terriens et ainsi éviter des accidents qui pourrait endommager le câblage souterrain.
- Nous recommandons aussi la mise sur place d'un comité de suivi et ce, le plus tôt possible, afin de pouvoir suivre l'évolution du projet et les travaux du promoteur pour pouvoir tenir nos citoyens informés.
- Nous recommandons finalement que, dans la prévision qu'un site d'observation des éoliennes soit érigé, soient prévus les effets indésirables qu'auront à subir les agriculteurs dans l'exécution de leurs travaux.

Nous sommes convaincus que si ces recommandations sont observées, ce projet à 100% communautaire sera une occasion pour nous et pour la MRC de percevoir des redevances sur une ressource naturelle de notre région, de diversifier les sources de revenus et ainsi injecter de l'argent neuf dans nos municipalités. Pour toutes ces raisons, nous croyons que vous devriez autoriser le projet du Parc Éolien Pierre-de-Saurel en prenant en considération nos recommandations ci-haut mentionnées.

*Diane De Louvacourt,
Conseillère municipale et maire suppléante.*